

Barème entretien citerne et frais divers destiné aux Clients Particuliers SERVICES+(ECOCONFORTIQUE)

(pour une citerne de capacité inférieure ou égale à 2 tonnes)

Tarifs unitaires TTC exprimés en euros.

Applicable au 1er juillet 2026

(Remplace le barème SERVICES+ du 1er juillet 2025)

1. Prestations techniques pour citerne apparente

Prestations	
Retrait / Déplacement (1)	903,70
Neutralisation (2)	1 282,90
Découpage	1 414,30
Vente pour neutralisation (2) citerne jusqu'à 1,2 t (si retrait impossible)	2 020,20
Vente pour neutralisation (2) citerne 1,75 t ou 1,9 t (si retrait impossible)	3 646,10

2. Prestations techniques pour citerne enfouie

Prestations	
Evacuation des terres (en option)	597,00
Intervention d'un « brise roche » (en option)	770,70
Supplément de remblaiement (terre ou sable) (en option)	770,70
Dalles de lestage (la paire) (en option)	512,20
Retrait	1 564,60
Remblaiement de la fouille après retrait d'une citerne enfouie (matériaux et prestations de services)	997,90
Déplacement (1) - Fouille réalisée par le Client	1 799,20
Déplacement (1) - Fouille et remblaiement réalisés par Butagaz	2 396,60
Neutralisation (2)	1 282,90
Vente pour neutralisation (2) citerne jusqu'à 1,2 t (si retrait impossible)	3 258,10
Vente pour neutralisation (2) citerne de 1,75 t à 2 t (si retrait impossible)	4 173,10

En Euro TTC, TVA à 20 %.

Pour une citerne de capacité unitaire supérieure à 2 tonnes, merci de nous consulter

(1) Retrait / Déplacement à la demande ou du fait du Client (à la même adresse)

(2) Neutralisation : acte technique visant à rendre la citerne impropre à toute réception de gaz liquide

3. Jauge connectée

Prestations	
Retrait de la jauge connectée	169,20
Remplacement de la jauge connectée détériorée ou perdue	338,80

4. Autres prestations techniques et services divers

Prestations	
Transfert du gaz en citerne en clientèle en cas de modification ou d'adaptation de la citerne	238,70
Bilan installation	97,00

5. Autres frais (non soumis à la TVA)

Prestations	
Indemnité de déplacement pour échec de livraison suite à un refus Client ou défaut d'accès en l'absence du Client	76,00
Indemnité pour non-annulation du rendez-vous ou échec du mouvement de la citerne	486,00
Indemnité pour résiliation du contrat avant la mise en place de la citerne	642,00
Résiliation anticipée dégressive, calculée au prorata du temps restant à courir avant l'échéance du contrat	1 069,00
Frais de retard de paiement = 3 fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant dû	

En Euro TTC, TVA à 20 %.

Pour une citerne de capacité unitaire supérieure à 2 tonnes, merci de nous consulter